



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
 20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud
 13800 ISTRES
 Site Web: www.symcrau.com

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE
 Tél : 04.42.56.64.86
 Mail: contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le 22 FEB 2021
 A
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Réponse à l'appel à projets « eau et participation citoyenne » de l'agence de l'Eau	N° 08/21	28 janvier 2021

Fait à Istres le 22 FEB 2021

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

(Tampon de la Sous-Préfecture d'Istres)

02 FEB. 2021

Courrier arrivé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 08/21

Objet de la délibération: Réponse à l'Appel à projets "Eau et participation citoyenne" de l'Agence de l'Eau

L'an deux mille vingt et un
et le vingt-huit janvier
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Monique ARAVECCHIA, Mme Martine ARFI, Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Aline CIANFARANI, Mme Magali DEVEZE, M. Xavier DUFOUR, M. Philippe GINOUX, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Patrick LAMBERT, M. Louis LESCOT, M. Michel PERONNET, M. Jean-Louis PLAZY, M. Pierre RAVIOL, M. Didier REAULT, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER

➤ Pour les membres à voix consultative : néant

➤ Procurations :

Mme Marylène BONFILLON à M. Didier KHELFA
M. Jean-Pierre FRICKER à M. Pierre RAVIOL
M. Henri PONS à Mme Marie-France SOURD
M. Olivier MICHEL à Mme Céline TRAMONTIN

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 20
Procuration : 4
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 24

Secrétaire de séance : M. Didier REAULT

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

Convaincue que la participation citoyenne peut être un puissant moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de projets ambitieux pour l'eau et les milieux aquatiques, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse souhaite, lancer un appel à projets visant à inciter les collectivités des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse (communes, communautés de communes, agglomérations, métropoles, structures locales de gestion de l'eau, EPTB,

EPAGE, syndicats de rivières...) à tester des actions citoyennes (actions que les citoyens peuvent mettre en œuvre dans leur quotidien) et à animer des débats avec le grand public sur les enjeux de l'eau pour leur territoire.

L'appel à projets est ouvert du 1er septembre 2020 au 31 janvier 2021. Il concerne des démarches participatives citoyennes à mettre en place entre le 1er avril 2021 et le 31 octobre 2022. L'enveloppe budgétaire allouée à l'appel à projets « participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau » est établie à 700 000 € d'aide pour taux d'aide jusqu'à 70%.

Les résultats de l'étude SINERGI montre la nécessité d'organiser la gestion future de la nappe, pour éviter un déficit de la ressource qui apparaît pour le moment inéluctable si le territoire évolue en conservant la direction actuelle, au vu des facteurs actuels de vulnérabilité du bon état quantitatif et qualitatif de la nappe de la Crau. Mais réfléchir collectivement à une meilleure gouvernance de la ressource en eau pour l'avenir de la Crau demande de répondre à certaines questions de société :

- Le sentiment d'appropriation des ressources et les définitions subjectives d'un « juste usage » selon leur position, leur origine, les droits historiques, les pratiques, les institutions, en lien entre le « local » (ici les usagers directs de la nappe) et la périphérie du système (amonts, canal de Craonne, mais aussi enjeux fonciers et de développement territorial), avec de façon sous-jacente la question du périmètre du SAGE.
- La naturalité des zones humides en Crau : doit-on viser des objectifs de préservation qui privilégie le caractère naturel d'une plaine sans zone humide avant l'arrivée de l'irrigation, ou la richesse patrimoniale à travers la conservation d'une biodiversité riche et originale créée depuis la mise en irrigation des prairies ?
- L'acceptabilité sociale d'un prix de l'eau plus élevé qu'actuellement : ajout d'une contribution des habitants bénéficiaires de l'eau potable de la nappe de la Crau, afin d'être solidaires des travaux d'entretien des canaux d'irrigation, vs. options alternatives à débattre et co-construire.
- La priorisation des enjeux : en particulier, la priorisation des enjeux de préservation des zones humides et des prairies versus les enjeux de développement urbain et économiques sur le territoire de la Crau

Autant de sujets sur lesquelles les citoyens seraient non seulement légitimes pour s'exprimer, sur lesquels ils pourraient apporter un éclairage bénéfique aux arbitrages et une intelligence collective, source d'innovation, et finalement s'engager pour une mise en œuvre plus efficiente en appui aux démarches des élus et institutions.

Via ce projet de participation citoyenne, il s'agit de proposer une démarche à double objectif, d'une part qui forme les citoyens aux problématiques de la gestion de la nappe phréatique et de son fonctionnement, et d'autre part qui offre un cadre propice à l'élaboration de solutions collectives, donc générer de nouvelles idées sur les questions de société qui nous préoccupent actuellement.

Les attentes de la participation citoyenne pour le SYMCRAU sont résumées ici :

- Favoriser l'intelligence collective dans la recherche de solutions
- Evaluer et co-développer l'acceptabilité sociale de solutions déjà envisagées par le SYMCRAU, par intégration dans des plans de gestion co-construits
- Conforter les décideurs dans le niveau d'ambition des choix de gestion
- Renforcer la légitimité des arbitrages politiques
- Faciliter leur appropriation par les populations et les engagements ultérieurs

Dans le cadre de cet appel à projet, il est proposé d'utiliser un jeu sérieux, co-construit avec des citoyens pour favoriser la compréhension du système, faire émerger des réponses aux questions posées en page 1 et tester l'efficacité des solutions proposées. Une équipe de chercheurs de l'UMR G-Eau (Montpellier), experts en matière de participation citoyenne sur la gestion de l'eau, accompagnera le SYMCRAU. Tandis que le CPIE Rhône Pays d'Arles sera associé sur le volet animation du projet. Une démarche d'évaluation des changements sera menée tout au long du projet et donnera lieu à un film.

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE la réponse à l'appel à projet à projets "Eau et participation citoyenne" de l'Agence de l'Eau dans les conditions ci-dessus détaillées,

APPROUVE le plan de financement ci-dessous du projet :

DEPENSES PREVISIONNELLES		PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Postes de dépenses	Montant	AGENCE DE L'EAU		SYMCRAU	
Animation en Interne (45 jours + frais de participation aux 3 journées d'échange (300 €) + 1 stage de Master 2 (4 000€))	16 245 €	11 372 €	70%	4 873 €	30%
Prestation d'appui (Equipe de recherche G-Eau, 71j)	26 400€	18 480 €	70%	7 920 €	30%
Prestation d'appui (Equipe de recherche CPIE, 10j)	6 000€	4 200 €	70%	1 800 €	30%
Matériel et impression (support de jeu et restitution)	3 000€	2 100 €	70%	900 €	30%
Film de restitution de l'évaluation	6 000 €	4 200 €	70%	1 800 €	30%
TOTAL	57 645€	40 352 €	70%	17 293 €	30%

AUTORISE la Présidente à signer la convention d'aide.

AINSI fait et délibéré à Miramas, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du Syndicat Mixte de gestion
de la nappe phréatique de la Crau,

Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.